

énééo FOCUS

MAI 2017

Une mise en perspective des réformes sur les pensions légales

THÈMES

Inégalités

Financement

Pensions

Sécurité sociale

Europe sociale

À DÉCOUVRIR DANS CETTE ANALYSE

Selon la note de politique générale 2017 sur les pensions, les réformes, l'objectif premier de la « déforme » des pensions est financier. Inévitable ? Formulez votre réponse après la lecture de cette analyse ! Nous verrons dans cet Énéo Focus que cette justification est à la fois tronquée et injuste.

QUESTIONS POUR LANCER ET/OU PROLONGER LA RÉFLEXION

Qu'est-ce que le principe de la « répartition » et celui de la « prestation définie » ?

« Pension à point » tel qu'il est proposé ne sera ni plus clair ni plus avantageux pour les bénéficiaires. Pourquoi ?

Quelles sont les possibilités de financement pour la sécurité sociale ?

Les politiques sociales doivent être réfléchies/exécutées au niveau national et européen. Pourquoi ?

UNE MISE EN PERSPECTIVE DES RÉFORMES SUR LES PENSIONS LÉGALES

Selon la note de politique générale 2017 sur les pensions¹, les réformes « visent tout d'abord à garantir la soutenabilité budgétaire du premier pilier de pension en relevant progressivement l'âge moyen de sortie du marché du travail ».

L'objectif premier de la réforme des pensions est donc financier. Inévitable ? Formulez votre réponse après la lecture de cette analyse !

Nous entendons quotidiennement ce genre de justification, mais nous verrons dans cet Énéo Focus que cette justification est à la fois **tronquée** et **injuste**. Pour le moment, examinons les mesures supplémentaires attendues au-delà de 2017.

« Garantir » le pouvoir d'achat

« Enveloppe bien-être » appliquée finalement à 75%

Pour la période 2017-2018, le gouvernement a décidé de revaloriser les allocations sociales dans le cadre de l'enveloppe « bien-être » (système financier permettant d'augmenter les montants d'allocations sociales). Sauf que l'enveloppe n'est budgétée qu'à 75%, alors que le gouvernement avait pourtant promis de la déployer à 100%. « Pour la période 2017-2018, le gouvernement a décidé de revaloriser les allocations sociales, dans le cadre de l'enveloppe "bien-être", à un niveau supérieur à celui qui avait été décidé par le gouvernement précédent (+15 %) ». Cette application partielle (peu importe 60 ou 75 %) est une décision purement politico-budgétaire. L'enveloppe devrait être appliquée à 100% sans discussion - la répartition interne de cette enveloppe se négocie par contre - et la référence au gouvernement Di Rupo (qui a décidé de l'appliquer à 60%) masque l'influence des partis libéraux partenaires déjà à cette époque.

« Bonus de pension sociale » à partir du décembre 2016

Le gouvernement a instauré une revalorisation des pensions minimums octroyées aux travailleurs ayant une carrière complète (45 ans). Cette revalorisation consiste en une augmentation de 0,7% aux pensionnés disposant d'une carrière complète (sinon pas de revalorisation) dans le régime des travailleurs salariés et indépendants. Non seulement il faut avoir effectué une carrière complète, mais il faut aussi avoir une pension au niveau des minima. Cela signifie que la mesure est plutôt destinée à des travailleurs avec une faible qualification. Ces gens sont justement les premiers à être concernés par le saut d'index, le gel des dépenses fiscales (moins de réduction d'impôt), la hausse des TVA (électricité + 15%)... , une majoration de 0,7% ne compensera pas les réductions de montant déjà entamées. L'utilisation du terme « Bonus » est d'autant plus indécente après la suppression du « Bonus de pension » !

Diminution de la cotisation de solidarité

Par ailleurs, le gouvernement a décidé d'encore réduire progressivement la cotisation de solidarité² à partir du 1^{er} janvier 2019 afin d'atteindre une diminution de 25%. Il s'agit sans doute d'une « bonne nouvelle » pour les pensionnés concernés par la cotisation, mais aussi d'une décision qui affaiblit le caractère solidaire des pensions légales. Le coût de cette diminution sera vraisemblablement compensé par l'application partielle de l'enveloppe bien-être... C'est le monde à l'envers (ou logique dans un monde dominé par le néolibéralisme).

¹ Note politique générale 2017 sur les pensions :

<http://www.dekamer.be/doc/FLWB/pdf/54/2111/54K2111016.pdf>

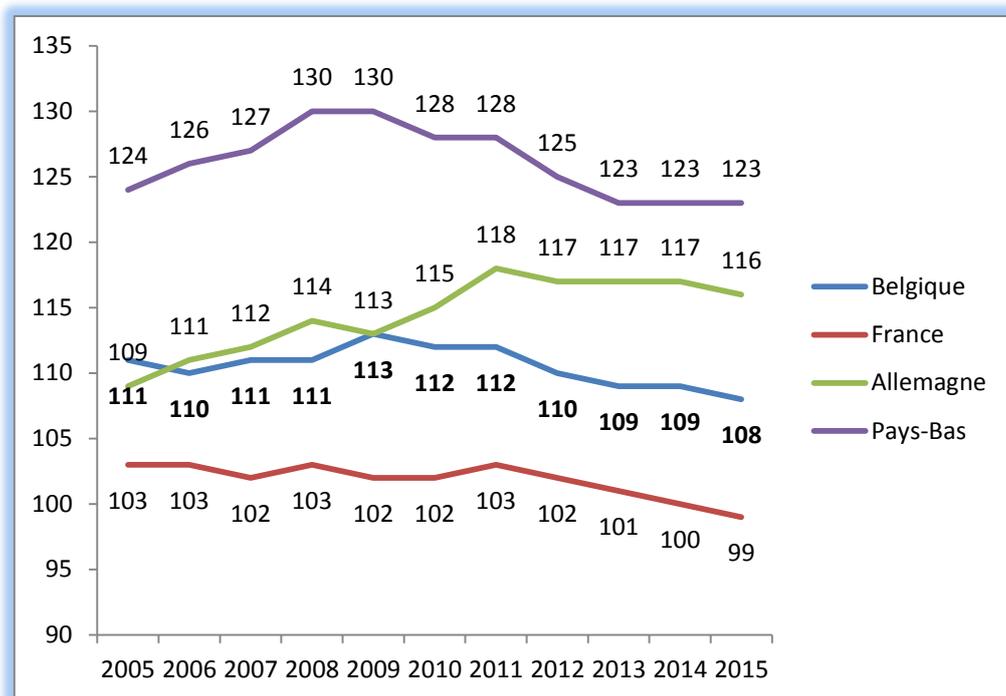
² La cotisation de solidarité est une retenue sociale progressive sur le montant brut total des pensions, rentes et certains avantages complémentaires. Cette retenue varie de 0 à 2 %, selon l'importance du montant brut total et du dépassement y afférent des seuils qui ont été fixés par la loi (distinction « isolé » ou « avec charge de famille »). Source :

<http://www.onprvp.fgov.be/FR/profes/payment/deduction/solidarity/Pages/default.aspx>

Quoi qu'il en soit, cette réduction progressive ne compensera ni la suppression du bonus, ni le saut d'index, ni le gel (non-indexation) de réduction d'impôt et ni la hausse des TVA. Le gouvernement justifie que ces mesures vont contribuer à l'augmentation du pouvoir d'achat, en devançant la réduction du taux de risque de pauvreté auprès des pensionnés.

Si le taux de risque de pauvreté - 60% du revenu médian - des pensionnés est effectivement à la baisse, celui des jeunes est par contre à la hausse. Par ailleurs, il est étrange d'utiliser cet indicateur quand on parle du pouvoir d'achat, car la baisse de ce taux ne garantit pas automatiquement l'augmentation du pouvoir d'achat. Justement, la situation est loin d'être réjouissante quand nous observons une stagnation, voire une diminution du pouvoir d'achat en Belgique depuis des années comme le montre le graphique ci-dessous.

Pouvoir d'achat (année de référence 2000 et OCDE = 100) en Belgique et pays voisins



En termes de pouvoir d'achat, la Belgique n'est pas un pays « cher », et la stagnation frappe tous ces pays... (France même en deçà de la moyenne OCDE).

« Valoriser le travail »

Deux mesures seront d'application afin d'« encourager la poursuite d'une activité professionnelle, mais aussi pour mieux récompenser le travail ».

- ➔ Suppression de la limitation à l'unité de carrière (fixée actuellement à 45 ans ou 14.040 jours) ;
- ➔ Calcul de l'assimilation au droit minimum pour la 2^e période de chômage.

Équité entre les travailleurs ? Sans doute, mais équité de moindre qualité !

D'autres mesures seront appliquées au nom de l'équité entre les travailleurs. La question est de savoir dans quel sens cette « équité » sera d'application...

Régimes de pensions des militaires et du personnel roulant de la SNCB : ces deux régimes spéciaux de pension du secteur public seront progressivement alignés sur le régime ordinaire (prévu à partir du 1^{er} janvier 2019). Logique ? Sans doute, sauf que le « régime ordinaire » ne cesse de connaître un nivellement vers le bas...

Rachat des années d'études dans le régime des travailleurs salariés : pour les travailleurs salariés, le rachat de ces années n'est actuellement possible que durant les dix années qui suivent la fin des études, et les règlements sont différents également dans le régime du secteur public et dans celui des indépendants. Le gouvernement espère harmoniser le règlement à partir de mars 2017. Cette nouvelle possibilité (pour les salariés) est *a priori* une décision intéressante, mais il faut examiner l'impact au cas par cas. En effet, l'impact peut être positif ou négatif selon votre âge, le nombre d'années de carrière, le montant de votre salaire (de l'année que vous souhaiteriez régulariser), sans oublier l'effet d'inflation entre le moment de rachat et celui où vous allez recevoir votre pension dans le futur³.

Réforme de la pension pour inaptitude physique pour les fonctionnaires nommés : cette pension qu'on octroie aux agents reconnus définitivement inaptes au service par les médecins existe uniquement dans le régime de secteur public. Le gouvernement la remplacera par un régime d'indemnité d'incapacité et d'invalidité similaire à celui des salariés... qui devient de plus en plus restrictif !

Prise en considération de la pénibilité de certaines fonctions : le Comité National des Pension (CNP) a récemment établi un premier rapport sur la définition des critères de pénibilité. Le gouvernement a fixé les enveloppes budgétaires pour la mise en œuvre. La réforme sera d'application au 1^{er} janvier 2019. Reste à savoir le montant de ces enveloppes et sur quel système va se baser la prise en considération de la pénibilité, car cette valorisation (en soi positive) risque d'être sérieusement minimisée si le gouvernement persiste à instaurer le « système à points ».

Pension à points : point d'incertitude !

Le ministre des pensions insiste et signe : malgré un avis négatif de la part de l'ONP (actuellement le SFP pensions) et de l'INASTI, sur le projet du nouveau système de « pension légale à points » dans lequel il souhaite incorporer la prise en considération de pénibilités. En un mot, ce système, largement inspiré du système allemand, consiste à convertir les années de travail en « points » – une année de travail équivaut à « 1 » point –, qui sera converti ensuite en euro, sur base du salaire moyen de l'année où on prend la pension, avec la possibilité d'ajustement pour les années ultérieures en fonction des situations économiques ou démographiques.

Le système en question fut proposé par la Commission de réforme des pensions (instaurée par le ministre De Croo sous le gouvernement Di Rupo), et a été incorporé dans l'accord gouvernemental Michel. Outre la complexité et le coût supplémentaire, principaux arguments avancés par les organismes publics en défaveur du système, celui-ci est particulièrement incertain au niveau des bénéficiaires, car le montant peut être variable tout au long de la durée de retraite. Il s'agit ici de la remise en cause – sans le dire – du principe de « prestation définie : le montant dont on bénéficie est connu d'avance », principe tout aussi crucial que celui de « répartition ».

³ http://plus.lesoir.be/73051/article/2016-12-12/racheter-ses-annees-detudes-mieux-vaut-y-reflechir-deux-fois#_ga=1.155260987.1299462630.1473329722

Généraliser les pensions complémentaires : tous les chemins mènent à la privatisation...

Généraliser les pensions complémentaires est un vœu pieux de ce gouvernement. Pour y arriver, le gouvernement affaiblit d'abord les pensions légales tout en élargissant la possibilité de souscrire à cette « pension » caractérisée par le renforcement des inégalités, le manque à gagner pour la sécurité sociale (avec les avantages fiscaux) et l'opacité des frais – d'entrée, de gestion et de sortie – exigés par les assureurs.

Le rendement garanti fixé auparavant à 3,25% (cotisation employeur) et à 3,75% (cotisation travailleur) a été diminué à 1,75% (pour les cotisations employeur et travailleur). Pour les cotisations employeur, le rendement sera calculé **après** la déduction des frais. Si les frais sont supérieurs à 1,75%, le capital sera donc même **inférieur** à la cotisation de départ. À qui profite le système ?

La réalité virtuelle du gouvernement...

Selon le gouvernement, les mesures présentées jusqu'ici visent à « garantir pour les générations futures la soutenabilité financière et la performance sociale de notre système de pension. Elles visent également à garantir plus d'équité entre pensionnés ». La réalité sera toute autre. Dans le nouveau système projeté, les générations futures auraient une faible pension légale avec des pensions complémentaires très inégalitaires. Quant à l'équité entre pensionnés, le gouvernement tranche ouvertement vers une norme de basse qualité...

Pourquoi toutes ces mesures ? « There is no alternative » ?

Oui, la question mérite d'être posée. Pourquoi toutes ces mesures antisociales (avec quelques mesures de *compassions* afin de dissimuler la mauvaise conscience) ? Parce que ces mesures répondent à des logiques néolibérales : désintérêt par rapport aux inégalités et recherche d'affaiblissement des systèmes publics (dont la sécurité sociale).

Selon ces logiques, il n'y a en effet pas d'autre alternative que de développer des mesures inégalitaires et d'austérité. Le problème est que quasi toutes les « élites politiques » - de gauche à droite - semblent être en concordance ou résignées (se limitant à proposer des corrections mineures) à cette direction politique prédominante en Europe depuis une à deux décennies.

L'heure est donc grave, non seulement pour les pensions légales, mais de manière globale pour la démocratie – en terme de système représentatif –, car la rupture semble énorme entre le monde politique et celui des citoyens... Le monde politique travaille-t-il au profit des multinationales et de leurs propres intérêts ? La question mérite d'être posée...

Revenons-en pour le moment aux pensions ! En lisant la note de politique générale, le gouvernement ne fait que répondre aux « *différentes recommandations de la Commission européenne et de l'OCDE qui réclamaient que notre pays prenne rapidement des mesures destinées à relever le **taux d'emploi des travailleurs âgés** et à garantir la **soutenabilité** de notre régime de retraite* ».

Outre les citations quasi incantatoires des institutions européennes et internationales, les trois éléments clés sortent : **emploi, budget et sécu, dépendent de la compétitivité**. N'y-a-t-il vraiment aucune alternative ?

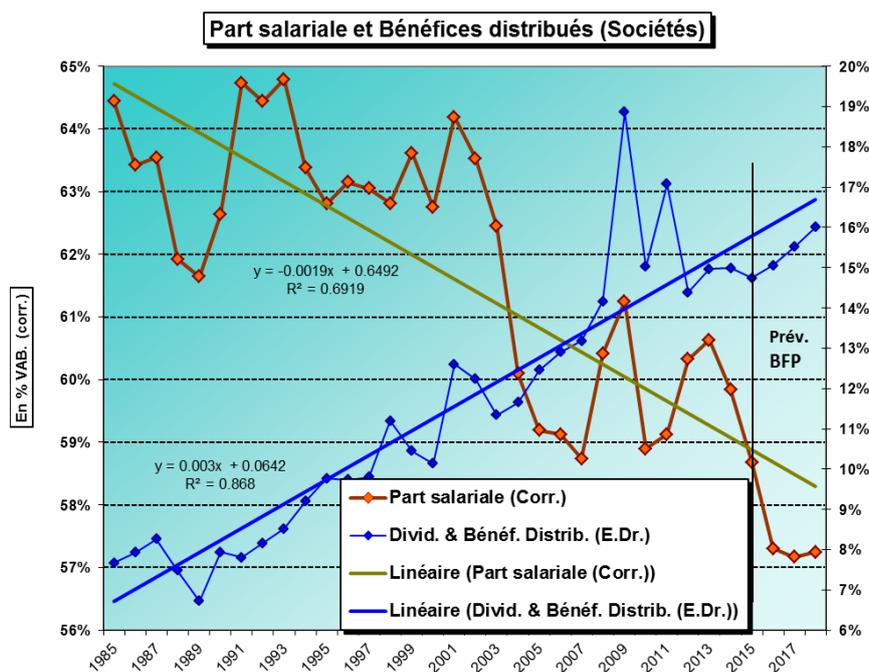
L'argument de l'emploi

Pour créer et renforcer les emplois, il faut investir dans l'enseignement, les formations, la recherche et l'innovation (création des valeurs ajoutées), bref, dans des domaines publics ! Pourquoi faut-il évoquer des questions d'emploi pour les politiques de pensions ? En effet, les pensions légales sont une assurance sociale et non des mesures de création d'emplois ou d'allongement de carrière en soi.

De plus, en évoquant l'emploi ou le relèvement de l'âge légal de retraite, cela permet d'éviter d'entrer dans des débats de **financement**. Le débat est ainsi tronqué dès le départ, car cette discussion se cantonne uniquement sur le travail, plus précisément sur la cotisation sociale comme seule source financière envisageable.

Pourtant, la sécurité sociale est déjà financée par diverses sources (TVA et d'autres recettes fiscales), le financement de la sécurité sociale est une question d'équilibre entre ces diverses sources, tout en étant conscient que c'est la cotisation sociale qui restera la principale source (et non « la seule »).

Cette diversité est pourtant une nécessité, du moins provisoirement, car le travail (salaire) occupe moins de place dans la création des valeurs ajoutées (richesses) comme le montre le graphique suivant. Cette nécessité de recourir à d'autres sources de financement n'enlève en rien une autre nécessité qui consiste à investir dans les formations et les innovations afin de redynamiser le monde économique réel !



Source : Graphique réalisé par Reginald Savage⁴

Cette tendance montre par ailleurs que l'économie réelle est en difficulté (par rapport à l'économie financière) depuis des décennies. Des politiques de formation et d'innovation sociale seront plus que jamais nécessaires afin de renverser la tendance.

⁴ Colloque : la cotisation sociale sur la valeur ajoutée, une piste à suivre ? : <http://www.solmond.be/Colloque-la-cotisation-sociale-sur-la-valeur-ajoutee-une-piste-a-suivre>

« Déforme » touche désormais le financement de la sécurité sociale

« Nul n'est censé ignorer la loi »... Celle-ci, vraiment pas !

La nouvelle loi du financement de la sécurité sociale mise en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017 (MB 28 avril 2017) entraîne un affaiblissement de la source de financement, après avoir affaibli les différentes branches : santé, pension, accident de travail, invalidité,... Il s'agit d'une attaque sans fin et méthodique à l'égard de la sécurité sociale belge.

Concrètement, la nouvelle loi prévoit trois types de financement de l'État (outre la cotisation sociale) :

- Financement alternatif en compensation des réductions de charges salariales
- Dotation d'équilibre en « responsabilisant » chaque branche de la sécurité sociale
- Intervention classique de l'État fédéral

Le mot d'ordre de cette nouvelle loi est « responsabilisation ». Sauf que pour la pension, comment peut-on « responsabiliser » le vieillissement – phénomène démographique connu – dans le financement des pensions légales ? Les pensions légales sont-elles « responsables » du vieillissement ? Derrière cette « responsabilisation », il existe clairement un souhait de rendre la sécurité sociale comme une variable d'ajustement budgétaire.

La loi prévoit également l'instauration de deux comités de « monitoring » de la sécurité sociale. Il s'agit de deux commissions finances et budget (CFB) composées d'experts. Jusqu'ici, la sécurité sociale belge était caractérisée par la participation active des partenaires sociaux et des mutualités (organismes directement concernés par la sécurité sociale), mais la sécurité sociale belge risque de devenir un sujet de discussion entre « experts ». Vont-ils aussi discuter l'objectif social de la sécurité sociale ?

Sources :

- Carte blanche des partenaires sociaux et des mutualités sur le projet de la loi ⁵
- Audition de la commission des affaires sociales en la matière. Vous pouvez suivre le débat en vidéo ! ⁶

L'argument financier : « Ce n'est pas moi, c'est l'Europe ! »...

Un autre argument fort est celui de contraintes budgétaires fixées au niveau européen. S'il est vrai que la sécurité sociale demeure une compétence nationale, la confection budgétaire est cadencée par les **règlements européens**⁷.

En effet, plusieurs traités budgétaires et pactes de stabilité ont été signés **par les États membres** et tous ces critères budgétaires rendent les politiques sociales comme « dépenses à maîtriser » au profit de compétitivité (et dumpings fiscal et social entre les États membres). Nous pouvons même nous demander si « l'Europe sociale » a réellement existé...

⁵ <http://www.moc-site.be/index.php/presse/cartes-blanches/591-le-cri-d-alarme-des-partenaires-sociaux-sur-la-securite-sociale>

⁶ <http://www.lachambre.be/kvvcr/media2/index.html?language=fr> → l'audition du 13 janvier 2017 (c562)

⁷ C'est avec le **traité de Maastricht** que se trouve la limitation des déficits publics à 3 % du PIB et de la dette publique à 60 % du PIB, ratifié en 1992. Ce règlement fut renforcée par le **Pacte de stabilité et de croissance - PSC** (1997), qui sera à son tour renforcé par le **TSCG** (pacte budgétaire européen), « **2 pack** » et « **6 pack** » (série de règlements budgétaires). La mise en œuvre de ces règlements au niveau national est examinée dans le cadre du « **semestre européen** ».

Il est donc trop facile d'attaquer l'Europe ou plus précisément les institutions européennes - Commission européenne, Parlement européen et Conseil de l'UE - comme responsable de leurs politiques d'austérité puisque ce sont les mêmes responsables politiques qui ont souhaité/accepté ces options.

Une obstination envers la théorie de «ruissellement »

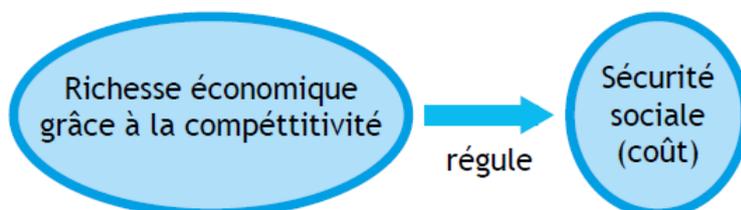
« C'est la richesse économique (compétitivité) qui finance la sécu ! » Sauf que...

Les défenseurs des économies dans la sécurité sociale estiment que c'est l'économie - les entreprises - qui « crée » la sécurité sociale et qu'il faut donc d'abord penser à leur compétitivité... et aux dividendes qu'elles génèrent. Il s'agit d'une pensée qui se base sur la théorie de « ruissellement ». Cette théorie (plutôt une doctrine) consiste à croire que ce sont les revenus des plus riches qui injectent dans l'économie et dans la protection sociale. Dans cette « logique », autant laisser les mains libres à celles et ceux qui possèdent des moyens financiers importants.

Donc, il faut sans cesse penser à la réduction des impôts et des cotisations qui « nuisent » à l'économie et à la société. Plus on réduit les dépenses publiques, plus la société bénéficiera de la richesse... Sauf que même les institutions telles que l'OCDE⁸ ou la FMI⁹ rejettent depuis des années cette « théorie » qui ne tient pas la route.

Un simple constat sur notre société suffit pour comprendre pourquoi cette doctrine fait fausse route en causant de nombreux accidents socioéconomiques - montée des inégalités, précarisation d'emplois...¹⁰ Ces défenseurs ont une vision linéaire et causale comme le montre le schéma suivant, et on comprend dès lors mieux pourquoi la sécurité sociale est considérée par eux comme une variable d'ajustement ou une variable dépendante. Autrement dit, la sécurité sociale « n'est qu'une conséquence » de la richesse économique...

La sécurité sociale comme variable d'ajustement :



Néanmoins, ils oublient (sans doute volontairement) que la richesse économique ne tombe pas du ciel et qu'elle nécessite des **conditions préalables**¹¹ - infrastructures, formations, sécurités, mécanismes judiciaires... ,sans oublier bien entendu la sécurité sociale - grâce auxquelles les acteurs et les entreprises peuvent pleinement exercer leurs activités.

Il est donc plus pertinent de considérer la relation entre la richesse économique et la sécurité sociale non comme causale, mais **circulaire** selon le schéma suivant. Prétendre que l'économie finance la sécurité sociale n'est qu'une vision tronquée et hautaine. Seules les conditions préalables satisfaisantes - tant au niveau individuel que collectif - fournissent la possibilité d'exercer des activités économiques.

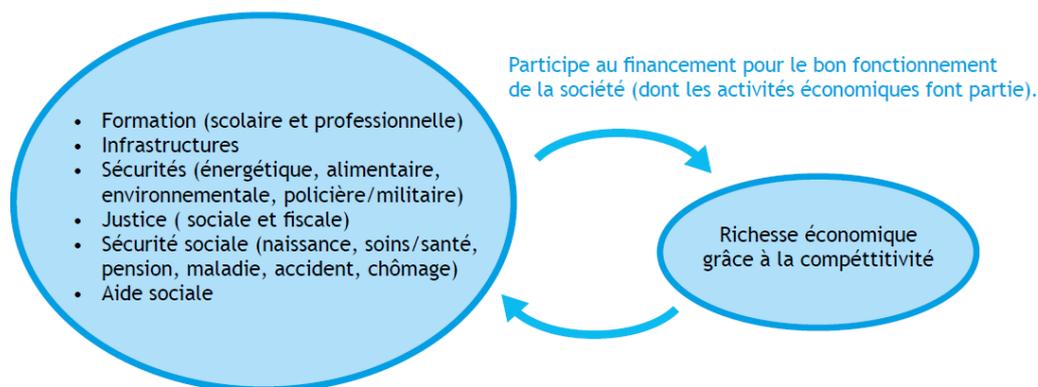
⁸ <http://www.oecd.org/social/in-it-together-why-less-inequality-benefits-all-9789264235120-en.htm>

⁹ <http://www.imf.org/external/pubs/cat/longres.aspx?sk=42986.0>

¹⁰ Il faut bien entendu réaliser des études scientifiques (comme les études ci-dessus) afin de démontrer l'inexactitude de cette théorie !

¹¹ Le défi pour l'Europe est justement de comment répartir les réglementations sur ces conditions entre le niveau européen, le niveau national et le niveau régional. Sans cette prise de conscience collective européenne (c'est ce qui se passe pour le moment), les concurrences entre les états membres au plan social et fiscal ne font que s'aggraver et ne font qu'abaisser le niveau de vie des citoyens en Europe.

Schéma plus réaliste de relation circulaire entre la richesse économique et la sécurité sociale¹² :



Pour que les alternatives deviennent des pistes principales : elles doivent être à la fois européennes et nationales, générales et spécifiques



S'il est relativement aisé de contre argumenter les thèses néolibérales sur lesquelles se base le gouvernement Michel (et aussi les gouvernements précédents), force est de constater que les pistes de solutions ne dépassent pas le niveau « alternatif » et sont proposées de manière disparate.

Ce caractère éphémère des pistes alternatives est sans doute lié au fait que les propositions d'amélioration (pour les pensions légales belges en l'occurrence) sont réfléchies et proposées à la fois au niveau européen et national d'une part (en terme de zone géographique), et général et spécifique d'autre part (en terme de mesure politique). Seuls quelques rares scientifiques¹³ arrivent à réussir de tel défi intellectuel

et cela dépasse largement l'objectif de cette analyse. Néanmoins, l'analyse tente de proposer des cadres permettant d'élargir systématiquement les réflexions de manière globale.

Ainsi, quand nous souhaitons mettre en avant les pistes de solutions pour les pensions légales belges (case de droite en bas), il faut « élargir » les zones - géographique et matières politiques - de réflexions. Cet élargissement devient indispensable (si nous souhaitons un standard européen en matière de conditions sociales) dans un contexte sociopolitique en Europe, un contexte qui oscille entre les niveaux européen et national.

¹² Il est bien entendu que ces conditions préalables le sont également pour les richesses autres qu'économique telles que sociale ou culturelle qui ne sont pas moins importantes par rapport à la richesse économique.

¹³ À ce titre, il est plus que recommandé de consulter le dernier livre - vraiment le dernier car il est malheureusement décédé le 1^{er} janvier 2017 en nous confiant cet important ouvrage... - d'Anthony B. Atkinson « Inégalités ». Le livre détaille des propositions pour réduire l'ampleur de l'inégalité tant au niveau européen que national dans divers domaines - participation civile, nouvelle technologie, fiscalité, revenu de participation (attention, il ne s'agit pas de « revenu universel »),....

Enfin, afin d'assurer les processus politiques en faveur de politiques sociales, la participation civile et la coopération entre les actions citoyennes au niveau européen sont indispensables. Il s'agit aussi des conditions préalables afin de favoriser des changements politiques.

| | européen | national (belge) |
|---|--|--|
| Budget Fiscalité Sécurité sociale | <p>Révision des pactes de stabilité budgétaire considérant les politiques sociales comme « variable d'ajustement »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de lutte contre les dumping social & fiscal. - Mesures sociales européennes et complémentaires afin d'épauler les mesures existantes (jugées socialement insuffisantes) au niveau national. | <p>Transcription dans le temps les directives européennes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Engagement de la réalisation des objectifs 2020 en matière de la réduction des personnes se trouvant au seuil de pauvreté. - Mettre en question les mesures fiscales et sociales qui font l'objet de dumping (concurrence entre les États membres). |
| Pension | <ul style="list-style-type: none"> - Règlement européen en matière de transparence pour les pensions complémentaires. - Mettre un objectif coercitif pour les pensions légales (standard européen). | <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de sources de financement (élargissement de l'assiette fiscale). - Recherche continue d'un système efficace et équitable. |

Participation civile et coopération entre les actions citoyennes au niveau européen afin de soutenir et surveiller les processus décisionnels

Conclusion : ne jouez plus avec les citoyens !

Un petit quiz : à qui appartient ce commentaire ?

« On doit réformer notre Sécurité sociale, en garantir son financement durable. Un exemple: le domaine des pensions. Si on ne décide pas des réformes pour un financement durable, on aura un problème parce qu'on vit de plus en plus âgé. Les soins de santé jouent aussi...» Faisant de la sorte, « Mon gouvernement est le meilleur ciment, le meilleur rempart pour éviter un démantèlement de la sécurité sociale ». ¹⁴

¹⁴ <http://www.lesoir.be/1412076/article/actualite/belgique/politique/2017-01-10/michel-nous-sommes-meilleur-rempart-contre-demantelement-secu>

La réponse : c'est celui du Premier ministre Charles Michel. Il ne fait que confirmer la volonté – sans le dire ou carrément en contredisant – de considérer la sécurité sociale comme une variable d'ajustement. L'analyse a tenté de démontrer pourquoi le gouvernement pense ainsi.

La réaction de l'opposition n'a pas tardé, mais on peut difficilement dire que ces opposants ont développé la sécurité sociale de manière adéquate, car le caractère dépendant de la sécurité sociale s'est forgé par la plupart des partis politiques au cours de ces dernières décennies en Europe.

La réforme des pensions légales est un triste exemple de la rupture entre le monde politique et celui des citoyens¹⁵. Cette rupture alimente le sentiment d'insécurité, et certains n'hésitent dès lors plus à chercher les plus faibles afin de se sentir en sécurité. C'est un « cercle » tout à fait humain et parfaitement vicieux. Une autre vision « circulaire » en matière de politique sociale afin de remettre la sécurité sociale dans sa « vraie » place s'impose d'urgence.

C'est urgent, car il est grand temps de cesser de « jouer » avec les citoyens éprouvant de la fatigue sociétale engendrant les votes dispersés et extrêmes. En guise de conclusion, nous empruntons celle d'Atkinson, l'auteur de « Inégalités », qui avait conclu son livre avec un message à la fois enthousiaste et alertant à l'égard des citoyens :

« J'ai écrit ce livre dans un esprit positif. J'ai souligné l'importance d'étudier le passé, mais je ne crois pas que nous soyons revenus dans le monde où vivait la reine Victoria (1819-1901). Les citoyens des pays de l'OCDE jouissent aujourd'hui d'un niveau de vie bien supérieur à celui de leurs arrière-grands-parents. La société moins inégalitaire qui s'est créée à l'époque de la Seconde Guerre mondiale et pendant les premières décennies d'après-guerre n'a pas été totalement anéantie ... »

Il est vrai que depuis 1980 nous avons assisté à un « tournant vers l'inégalité » et que le XXI^e siècle est porteur de nombreux défis : le vieillissement de la population, le changement climatique, les déséquilibres mondiaux.

Mais les solutions à ces problèmes dépendent de nous. Si nous sommes prêts à utiliser la grande richesse dont nous disposons aujourd'hui pour attaquer ces défis, et reconnaître que le partage des ressources doit être moins inégalitaire, il y a de vraies raisons d'être optimiste. »

En espérant que nous soyons prêts et reconnaissons la nécessité de rendre moins inégalitaires les ressources afin de mieux répondre aux défis sociétaux qui nous entourent.

Kusuto Naïto

¹⁵ <http://plus.lesoir.be/78845/sections/noir-jaune-blues>

Pour citer cette analyse

Naïto K., (2017), « Une mise en perspective des réformes sur les pensions légales », *Énéo Focus*, 2017/07.

Avertissement : Les analyses Énéo ont pour objectif d'enrichir une réflexion et/ou un débat à propos d'un thème donné. Elles ne proposent pas de positions avalisées par l'asbl et n'engagent que leur(s) auteur(e)(s).

*Énéo, mouvement social des aînés asbl
Chaussée de Haecht 579 BP 40 – 1031 Schaerbeek - Belgique
e-mail : info@eneo.be – tél. : 00 32 2 246 46 73*

En partenariat avec



Avec le soutien de